## FICHE DE POSTE - Médecin Urgentiste

N°: DAM 022

Version: A

Page: 1/3

Date: 04/09/2025

Nom		Fonction	Date	Signature
Rédacteur	Afifa JAKIR	Directrice des Affaires médicales des Établissements Publics Hospitaliers du Sud Haute- Marne		
Vérificateur	Chloé VARENNES	Attachée des Affaires Médicales des Établissements Publics Hospitaliers du Sud Haute- Marne		
Approbateur	Xavier HUARD	Chargé de la coordination de la direction commune des hôpitaux de Centre et Sud Haute Marne. Directeur délégué du centre hospitalier de Chaumont		

Seule la version signée fait foi - Document interne propriété du Centre Hospitalier de Chaumont

## 1. Intitulé du poste :

Médecin Urgentiste - Praticien en Urgences

#### 2. Lieu de travail:

Centre Hospitalier de Langres / Centre Hospitalier de Chaumont

#### 3. Service d'affectation:

Service des Urgences et SMUR

Quotité de travail : temps plein ou temps partiel

- Praticien inscrit à l'Ordre des médecins en France, spécialiste en médecine d'urgence
- Profil polyvalent avec appétence pour la médecine préhospitalière
- Poste intégré au GHT 21-52

#### Le service comprend :

- Service d'Accueil des Urgences (SAU) 14 000 passages/an
- Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) 6 lits
- Ligne SMUR (sorties 24 h/24)
- Permanence des soins ambulatoires (PDS)

# FICHE DE POSTE - Médecin Urgentiste

## 4. Responsable hiérarchique :

Chef de service des Urgences

### 5. Mission principale:

Le médecin urgentiste assure :

- L'accueil, l'évaluation et la prise en charge initiale des patients aux urgences
- L'intervention dans le service des urgences, en renfort ou sur affluence
- La participation aux sorties SMUR et aux missions préhospitalières
- La gestion de l'UHCD et l'orientation vers hospitalisation, transfert ou retour à domicile
- La coordination avec les spécialistes (cardiologie, orthopédie, neurologie...) et le CHU de Dijon
- La définition et la mise à jour des protocoles de tri et de prise en charge

La participation aux astreintes de nuit, de week-end et aux PDS

### 6. Compétences requises :

- Maîtrise de la réanimation préhospitalière et hospitalière
- **Expertise clinique** : Diagnostic et traitement des pathologies médicales courantes, complexes et aiguës.
- Excellentes capacités de décision rapide et de gestion du stress
- Qualités relationnelles : Travail en équipe, communication efficace avec les patients, leurs familles et l'équipe soignante.
- Sens de l'organisation et rigueur documentaire (comptes-rendus, codage)
- Autonomie et gestion du stress : Capacité à gérer les urgences et les situations de crise avec calme et efficacité
- **Compétences pédagogiques** : Encadrement et formation des internes et autres professionnels de santé.

#### 7. Formation et qualifications :

- **Diplôme requis :** Doctorat en médecine avec DES de médecine d'urgence (ou équivalent), avec inscription impérative à l'Ordre des médecins français.
- Spécialité : Médecine MPR.
- **Formation complémentaire :** Expérience en médecine polyvalente ou formation spécifique dans ce domaine.
- Formation complémentaire en SMUR et réanimation souhaitée
- Certifications ACLS, PALS et ATLS recommandées

N°: DAM 022 Date : 04/09/2025 Version : A

Page: 3/3

# FICHE DE POSTE - Médecin Urgentiste

#### 8. Conditions de travail:

- Horaires: jour, nuit et astreintes SMUR/PDS selon planning
- Bureau individuel et espace de repos dédié
- Rémunération : grille PH (part fixe + part variable liée aux astreintes SMUR et aux indicateurs qualité)
- Avantages : logement temporaire (3 mois selon dispo), possibilité d'activité libérale
- Avantages : Logement temporaire pendant six mois (selon disponibilité). Possibilité d'activité libérale.

## 9. Évolution professionnelle :

- Accès à des fonctions de chef de pôle Urgences SMUR ou chef de service adjoint
- Participation à des projets de recherche ou à l'enseignement universitaire (CHU Dijon)
- Spécialisation complémentaire (réanimation, urgences pédiatriques, catastrophe)

### 10.Les hôpitaux de Centre Sud Haute-Marne

Les hôpitaux du Centre Sud Haute Marne sont au nombre de trois : centres hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne-les-Bains. Ils s'inscrivent dans le GHT dit « 21-52 », GHT interrégional dont l'établissement support est le CHU de Dijon, qui en assure par ailleurs la direction. En outre, ils se caractérisent par une intrication étroite avec les établissements privés, gérés par le groupe ELSAN, dans le cadre de deux GCS, l'un de moyens (GCS pôle logistique), l'autre établissement de santé. Ce dernier gère l'activité commune entre les établissements publics et privés de chirurgie et de soins critiques.

La mission de cet ensemble est de répondre aux besoins de la population sur le centre et le sud du département de la Haute-Marne. La population de la Haute-Marne est actuellement d'environ 170 000 habitants.

Le centre hospitalier de Chaumont sera reconstruit en 2029, celui de Langres en 2028. Les plans seront présentés aux équipes avant mai 2025. Le CH de Bourbonne verra sa capacité accrue de 20 lits.

Le centre hospitalier de Chaumont dispose d'une maternité de niveau 2, de l'accès au bloc de 6 salles et à une USC de 6 lits via le GCS-ES, de 3 unités de médecine dont un court séjour gériatrique, d'un SMR, ainsi que d'un EHPAD à proximité. Il dispose d'un SAMU, d'un SAU et d'une UHCD. Le SAU accueille plus de 19 000 patients aux urgences (35 000 avec le SAU de Langres), qui alimentent une partie de la patientèle du service de médecine 3. Le CH de Chaumont a produit 7 500 séjours MCO en 2023, et les hôpitaux du Centre Sud Haute Marne en ont produit 10 100 ainsi qu'un millier de séjour SMR. Le CH de Chaumont accueille également un IFSI/IFAS.

Les relations avec le CHU de Dijon sont étroites et en cours d'approfondissement (le CH de Chaumont accueille une vingtaine de praticiens du CHU).